

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024 de la commune de BILLY-BERCLAU

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRé a modifié l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond donc à cette obligation, elle est consultable sur le site internet de la Ville.

Le budget Primitif est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le budget peut, par la suite, être modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives ou d'un budget supplémentaire.

-PRINCIPES-

- Le vote du budget primitif sera suivi ultérieurement du vote d'un budget supplémentaire.
- Ce budget primitif 2024 a été bâti sur la base des projets des commissions et les besoins des services municipaux
- Il ne prévoit ni augmentation des impôts, ni nouvel emprunt.
- Il anticipe le maintien d'une inflation plus modérée que les dernières années, mais à un niveau toujours élevé (environ 3%).
- Ce budget priorise les investissements programmés en 2024, comme les rénovations des rues Louis Pasteur, Charles Gounod, l'extension et l'optimisation énergétique de la Maison de la Vie Ecocitoyenne...
- Elle prend en compte l'augmentation des bases fiscales décidées par l'Etat de +3,9%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune. La section de fonctionnement du Budget Primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **9 955 148 €**.

Les dépenses de fonctionnement

L'objectif 2024 sera une nouvelle fois de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour que la capacité d'autofinancement puisse financer une grande partie des dépenses d'équipement. Ainsi le montant du prélèvement de la section fonctionnement sur la section d'investissement s'élèvera à **1 631 000 €**.

Il est à noter que ce chiffre est en augmentation significative par rapport à 2023 (+600 000€), montrant ainsi que la Commune a su dégager de nouvelles marges d'investissement, dans un contexte d'inflation forte, par une bonne gestion des dépenses, tout en profitant de la dynamique économique.

Les dépenses de fonctionnement ont été déterminées sur la base :

- des résultats de l'année 2023
- des projets des services
- d'une inflation d'environ 3%
- des évolutions prévisibles du personnel
- de l'augmentation instaurée par la loi de 5 points d'indice des salaires des agents communaux.

CHAPITRE	Désignation	Prévisionnel BP 2024
011	charges à caractère général	2 256 300€
012	charges de personnel	4 404 100€
014	atténuation de produits	125 000 €
65	autres charges de gestion courante	1 013 918,45 €
66	charges financières	314 829.55 €
67	charges spécifiques	5 000 €
68	dotations aux provisions	2 000 €
Total des dépenses réelles		8 121 148 €
042	opération d'ordre de fonctionnement	203 000 €
023	Virement à la section d'investissement	1 631 000€
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 955 148 €

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts, taxes et participations, elles s'élèvent à **9 955 148 €**.

Elles sont en nette augmentation, en comparaison avec le budget primitif 2023 (+800 000€).

Cela s'explique par :

- une hausse des produits fiscaux (+ 147 440€) - expliquée par les récentes constructions
- une hausse des produits des taxes communales additionnelles aux droits de mutation (+84 449€) - expliquée par les récentes constructions
- une hausse des produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité (48 437€)

- La perception, pour la première fois depuis 2014, de la dotation globale de fonctionnement pour un montant de 13 411€, suite à l'augmentation du nombre d'habitants dans la commune, ainsi que l'augmentation de la dotation de solidarité rurale (+9 318€).
- Surtout par la forte augmentation de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières d'environ 500 000€. Pour rappel, cette recette correspond à la compensation du manque à gagner suite à la décision de l'Etat en 2021 de réduire de moitié la valeur locative des bâtiments industriels. Cette augmentation s'explique donc par le dynamisme du parc des industries Artois-Flandres.

CHAPITRE	Désignation	Prévisionnel BP 2024
013	atténuations de charges	20 000 €
70	produits des services	259 020 €
73	impôts et taxes	3 233 291 €
731	fiscalités locales	2 542 377 €
74	dotations et participations	3 748 460 €
75	autres produits de gestion courante	53 000 €
77	produits exceptionnels	10 000 €
Total des recettes réelles		9 866 148 €
042	opération d'ordre de fonctionnement	89 000 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 955 148€

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget municipal est une partie spécifique qui se concentre sur les dépenses en capital et les investissements à long terme de la municipalité. Contrairement à la section de fonctionnement, qui traite des dépenses courantes et récurrentes telles que les salaires, les fournitures de bureau et les services publics, la section d'investissement est axée sur des dépenses liées à des actifs durables et des projets à long terme.

Il est rappelé qu'un budget supplémentaire sera voté au cours de l'année afin d'intégrer les résultats de l'année antérieure et ainsi compléter le programme d'investissement pour l'année 2024.

Comme les années précédentes, le budget ne prévoit pas de nouveaux emprunts.

Les recettes d'investissement :

CHAPITRE	Désignation	Prévisionnel BP 2024
13	subventions d'équipements	142 814 €
10	FCTVA	140 586€
10	taxe d'aménagement	50 000 €
024	ventes immobilières	40 000 €
021	virement de la section de fonctionnement	1 631 000 €
041	opérations patrimoniales	70 000 €
040	opérations d'ordre	203 000 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 277 400€

Les dépenses d'investissement : 2 277 400 € de dépenses prévues au budget primitif qui seront ajustées de manière maximale lors de la construction du budget supplémentaire (comprenant l'intégration des excédents)

Ainsi , au Budget Primitif sont provisionnés :

- des immobilisations incorporelles à hauteur de **68 800 €**, avec notamment les études liées au décret tertiaire (30 000€) et des logiciels et licence (5000€)
- des subventions d'équipement correspondant aux aides aux particuliers pour les vélos, les composteurs et les récupérateurs d'eau (6000€).
- Des immobilisations corporelles pour un montant global de **774 100€**
 - Avec la suite de l'opération 1000 arbres en 10 ans prévoyant un budget de 20 000€ de plantations, donc la périphérie du jardin des petits Princes Michel Hennebelle
 - l'acquisition d'un terrain pour 40 000€
 - la démolition d'une ancienne station d'épuration à l'angle des rues Jean Jaurès et Maurice Ravel(18 000€)
 - une intervention sur la toiture de l'hôtel de ville (12 000€)
 - une opération de renaturation dans les cours des écoles primaires (35 000€)
 - des travaux dans les écoles (gouttières de l'école Jérémie Poteau et suite et fin de la pose de volets à l'école Jean Jaurès) pour un montant de 10 600€.
 - la fin de la rénovation et la renaturation du mur du cimetière de Billy (8000€)
 - la séparation des réseaux de chauffage entre la médiathèque et la garderie pour réaliser des économies d'énergie (14 000€)
 - des travaux de toiture au centre F. Dolto, à l'hôtel de ville (27 000€)
 - la pose d'un rideau métallique pour le stockage à la salle Léo Lagrange.
 - des opérations de rénovation de la voirie (60 000€)
 - la signalétique (25 000€)
 - la suite et fin de l'équipement des candélabres en leds (140 000€)

- du matériel informatique pour 16 000€
- du mobilier pour les services pour 31 200€
- des investissements pour les besoins des services (86 500€)
- des opérations spécifiques : pour **375 500€** (rappel : ces sommes seront ajustées lors du vote du budget supplémentaire).
 - la rénovation et l'isolation thermique de la toiture de la mairie annexe (100.000€)
 - le démarrage des travaux d'extension et d'optimisation énergétique à la maison de la vie écocitoyenne (40 000€)
 - le début des travaux de rénovation de la rue Louis Pasteur, avec mise en place d'une infiltration des eaux de voirie, un chaudière pour les vélos, l'enfouissement des réseaux (100 000 €)
 - le démarrage des travaux de réhabilitation et d'enfouissement des réseaux de la rue Charles Gounod (40 000€)
 - la création d'une aire de stockage pour les services techniques (45 000€)
 - l'implantation de toilettes publiques au jardin des Petits Princes Michel Hennebelle (50 000€)
 - des crédits (500 €) relatifs à une actualisation de prix sur le marché rénovation de deux salles associatives
- Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 894 000€.